

Jérôme Segal

ANIMAL RADICAL.  
HISTOIRE ET SOCIOLOGIE  
DE L'ANTISPÉCISME

Lux, 2020, 214 pages, 16 euros

Ceux qui souhaitent un argumentaire équilibré en faveur de l'antispécisme le trouveront dans le livre alerte et remarquablement informé de Jérôme Segal. Tout travail sérieux commence par une définition. Celle de l'auteur permet d'éviter les erreurs de catégorie : si le végétarisme et le véganisme sont des modes de vie, l'antispécisme est un engagement philosophico-politique fondé sur la lutte contre toute discrimination liée à l'appartenance à une espèce animale. Il s'apparente ainsi aux divers mouvements de libération (comme en témoigne la création, en Grande-Bretagne, au milieu du xx<sup>e</sup> siècle, du Front de libération animale).

L'histoire de ce mouvement, à partir essentiellement des exemples canadien, français et israélien, est très riche, et le lecteur ne peut qu'en tirer profit. Elle est lue comme un combat éthique contre l'injustice et, dès lors, relié aux combats pour l'émancipation. J. Segal se garde soigneusement du risque d'un relativisme moral que de nombreux auteurs de la mouvance antispéciste ne savent pas éviter en comparant indignement, exemple paradigmatique, la Shoah et les abattoirs industriels. Il ne rend donc pas la modernité coupable, par essence, de tous les crimes qu'elle n'a pas empêchés. Dès lors, et même s'il ne dissimule pas une certaine sympathie pour l'école de Francfort et sa dévastatri-

ce critique de la technique, il ne se range pas dans le camp des (trop) nombreux épigones d'Heidegger.

Pour J. Segal, l'antispécisme s'oppose à l'humanisme anthropocentré dont, soutient-il, la pente naturelle est le suprémacisme humain. Il prend donc toute sa place au sein d'un vaste mouvement de convergence des luttes, dont le modèle revendiqué est celui de l'intersectionnalité. C'est, par conséquent, au moins implicitement, la déconstruction (Derrida est élogieusement citée) qui sert d'armature théorique à la pensée de l'auteur. Il convoque en outre quelques grands noms de l'anthropologie, tels Lévi-Strauss et Descola, pour ajouter à l'accusation d'anthropocentrisme celle d'ethnocentrisme occidental (pour Descola, comme pour Latour, nos catégories sont des productions arbitraires de nos cultures).

Plaidoyer (et non Manifeste, l'auteur le précise) qui, malgré les qualités susmentionnées, n'emporte pas philosophiquement l'adhésion. La raison principale porte sur la création d'un adversaire de paille, le *spécisme*, traduit ici par suprémacisme. L'idée d'une différence anthropologique conduit-elle nécessairement à cette conclusion ? L'une des cibles de J. Segal est le philosophe F. Wolff et, tout particulièrement, sa dénonciation de l'animalisme dans *Trois utopies contemporaines*. Être animaliste, c'est défendre l'idée du respect absolu pour la vie en général. Mais n'est-ce pas contradictoire avec l'idée même de vie : « La vie s'alimente sans cesse de la vie. Un animal, c'est un être qui se nourrit de substances vivantes, végétales ou animales. Proclamer que tous les vivants ont un droit à la vie est donc une absurdité, puisque, par définition, un animal ne peut vivre qu'au

détriment du vivant » (F. Wolff, *Philosophie de la corrida*, 2007, p. 31).

On ne peut non plus défendre l'animalisme au nom de l'écologie. Alors que le premier ne s'intéresse qu'aux animaux en tant qu'êtres souffrants, la seconde, dans la mesure où elle s'inquiète de l'équilibre global entre les espèces dans les écosystèmes, refuse la différence entre espèces de vivants sensibles et non sensibles. Dès lors, elle considère la souffrance et la mort animales comme des composantes nécessaires de la vie et de la dynamique naturelle, ainsi qu'en atteste la volonté de réintroduire des prédateurs dans les réserves animalières.

L'animalisme se trompe en outre lorsqu'il prétend que nous serions des animaux comme les autres et qu'il en déduit que nous devrions traiter les animaux comme nous traitons les hommes, c'est-à-dire étendre aux premiers la communauté morale universelle. C'est précisément parce que nous ne sommes pas des animaux comme les autres que nous avons des devoirs vis-à-vis d'eux. L'animalisme n'a donc rien à voir avec les préoccupations *welfaristes* en faveur du bien-être animal. Il est fondamentalement un abolitionnisme puisque son objectif est d'humaniser l'animal en même temps que d'animaliser l'homme. Nous avons, à n'en pas douter, des devoirs vis-à-vis des animaux : l'impératif de bienveillance exige que nous luttons, dans la perspective des Lumières, contre leur cho-sification.

Mais l'utopie animaliste ne s'en tient pas là. Elle recycle le vocabulaire de la lutte contre l'esclavage ou en faveur de l'émancipation féminine pour prôner la « libération » animale contre l'exploitation subie. En

libérant les animaux, on pense libérer l'ensemble des asservis, de même que la libération du prolétariat devait permettre celle de l'humanité tout entière. L'animalisme n'est pas, contrairement au point de vue de J. Segal, une radicalisation de la protection animale, mais « une animalisation de la radicalité » (F. Wolff, *Trois utopies contemporaines*, 2017, p. 74).

L'immense mérite du livre de J. Segal est de montrer le caractère révolutionnaire de l'antispécisme, pour lequel l'homme appartient, comme les autres espèces, à la catégorie des animaux sensibles. Pourtant s'interroger sur les spécificités humaines, ce n'est pas chercher à fonder une hiérarchie à partir de laquelle il serait permis d'exploiter les non-humains, comme le craignent les antispécistes. Ce n'est pas non plus placer l'espèce humaine au sommet de l'évolution, ne serait-ce que parce qu'une telle proposition est, scientifiquement, dépourvue de sens.

Alain Policar

*Stéphanie Roza*

### LA GAUCHE CONTRE LES LUMIÈRES ?

Paris, Fayard, 2020

Dans un livre incisif et remarquablement informé, Stéphanie Roza s'inquiète des critiques, de plus en plus audibles, contre le cœur même de l'héritage des Lumières : rationalisme, progressisme et universalisme. C'est surtout à la défense de ce dernier qu'est consacrée sa réflexion. Faudrait-il le sacrifier sur l'autel de la défense des minorités discriminées ?